



Droit du locataire concernant le droit de construire un mur

Par **kaidounette**, le **04/04/2008** à **13:57**

Etant locataire d'un logement social (vacluse logement), j'ai construit un mur qui entoure mon jardins qui se situe derrière mon logement, je l'ai crépi cela fait plus de 5 ans afin de protéger mon intimité, d'autre locataire ont fait la même chose mais sans crépir leur mur. je viens de recevoir un recommandé de la part de vacluse logement qui me dit qu'il faut que je casse mon mur car je n'ai demandé aucune autorisation et que cela gêné au point de vue esthétique, d'autres locataire ont eu le même courrier. EST Ce que je peux contourner la demande alors que ces logement vont être en vente dans quelques années et que je compte racheter ce logement , que puis-je faire pour ne pas casser le mur, sachant que je dois leur répondre avant le 15/04/2008.

Vous remerciant par avance pour toutes les réponses que vous pourrez me donner.

Bien cordialement